

Le rêve d'un Burundi terre des droits humains

Mesdames et messieurs les membres du jury,

Je souhaite aujourd'hui vous parler d'un sujet grave : les violations de droits humains de lycéens au Burundi.

Le Burundi : on entend peu parler de cet État, et pourtant...

Le 10 décembre 1948, les États membres de l'ONU adoptaient la déclaration universelle des droits de l'homme. Le 18 septembre 1962, le Burundi, pays d'Afrique subsaharienne, devenait membre de l'ONU. Il reconnaissait ainsi les droits universels de l'homme qu'il s'engageait à faire respecter.

Convention internationale, qui pose le principe du respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Plus précisément elle prévoit que :

- Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne
- Que nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- Que nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé
- Que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions.

Mais dans les faits, que se passe-t-il actuellement au Burundi ?

- Les opposants politiques sont torturés, tués, empêchés de mener à bien leurs activités politiques
- Les observateurs indépendants sont victimes de la censure
- Les citoyens sont recrutés de manière forcée par le parti au pouvoir et sont menacés dans le but de voter pour le parti en place
- Des enfants sont tués, des filles violées
- Des adolescents arrêtés et détenus arbitrairement.

Toutes ces violations sont commises par le gouvernement d'Evariste Ndayishimiye, par le service national de renseignement et par les imbonerakure.

Je voudrais attirer votre attention sur le cas particulier de six lycéennes et d'un écolier. Ces sept jeunes ont été arrêtés le 12 mars 2019 pour avoir griffonné sur une photo de Pierre Nkurunziza, alors chef de l'État, dans les manuels scolaires.

Oui, vous avez bien entendu : ils ont été arrêtés pour avoir gribouillé sur la photo du président dans des manuels scolaires.

Si l'écolier a été libéré le jour même car il n'avait pas atteint l'âge de responsabilité pénale fixée à 15 ans au Burundi, les lycéennes ont été détenues dans la prison du poste de police

local pendant plusieurs jours. Trois d'entre elles ~~seront~~ ont été relâchées par la suite, tandis que les trois autres adolescentes sont restées enfermées.

Le 20 mars 2019, les trois filles âgées de 15, 16 et 17 ans ont été écrouées à la maison d'arrêt pour mineurs de Ngozi et un procès a été engagé contre elles pour « outrage au chef de l'État ». Imaginez cinq secondes l'état dans lequel se trouvaient ces jeunes. Seules, apeurées, abandonnées à elles-mêmes, sans le moindre repère. Un des pères des victimes des violations déclara même qu'elles ne mangeaient plus tant la peur était grande. Elles étaient tombées dans la machine judiciaire burundaise.

C'est finalement l'onde de choc qu'a provoqué cette affaire qui a permis la libération des lycéennes, qui restent encore aujourd'hui poursuivies pour « outrage au chef de l'État » et risquent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 250 euros d'amende.

Je cite d'ailleurs madame Kanyana, ministre de la justice, qui, à propos de cette affaire, disait que : "Nous appelons les parents à renforcer l'éducation de leurs enfants. Nous rappelons aux enfants qu'ils doivent respecter les autorités, que l'âge de la responsabilité pénale est de 15 ans" avant de conclure en disant que "la prochaine fois, la justice réprimera de tels comportements."

Or, la constitution burundaise, promulguée le 7 juin 2018, prévoit dans l'article 23 que nul ne sera traité de manière arbitraire par l'État ou ses organes.

Des gribouillages sur des livres d'école, certes, mais ce n'est que ça ! Pas de caricatures, des gribouillages. C'est le moyen que ces jeunes de mon âge ont trouvé pour exprimer leur désaccord avec le pouvoir en place. Ils revendiquaient leur opinion, ont laissé parler leur cœur. De ce fait, leur réserver un tel sort constitue une violation flagrante par le Burundi de ses engagements internationaux. Violation d'autant plus grave qu'elle concerne des mineurs, incapables de se défendre et qu'elle a déjà eu lieu. En effet, en 2016, dans des affaires similaires, des dizaines d'élèves avaient été arrêtés et finalement relâchés face à la pression mondiale.

Alors, il est évident que le gouvernement burundais est au mieux passif, au pire complice ou auteur de ces violations des droits humains. Il est évident que la justice burundaise sévit à tort et à travers ; que l'ensemble des autorités usent de leurs pouvoirs pour contrôler la population et notamment les enfants qui représentent l'avenir ! Oui, il est évident que les autorités violent l'article 31 de la constitution qui prévoit que la liberté d'expression est garantie par l'État, et que l'État respecte la liberté de religion, de pensée, de conscience et d'opinion.

Parce que ce sont des violations des droits humains, la communauté internationale doit rester vigilante pour que plus aucun jeune ne soit inquiété et poursuivi pour avoir exprimé ses opinions. La communauté internationale doit se mobiliser pour empêcher que de tels faits ne se reproduisent à l'avenir.

Cependant, ne parler que du cas des jeunes au Burundi serait bien trop réducteur au vu de toutes les violations des droits humains qui ont encore lieu au Burundi. Nous pourrions aussi parler de tous les enfants traumatisés par la perte de proches, marqués par les viols, dénoncer tous les assassinats politiques, les journalistes emprisonnés.

Je pense au témoignage d'un jeune enfant qui a assisté un soir au viol et au meurtre de ses parents par des autorités, pour le motif que le père de famille était un membre du MSD

(mouvement pour la solidarité et la démocratie). Comme si toutes ces horreurs ne suffisaient pas, l'enfant a lui-même été violé par la suite par les mêmes responsables du meurtre de ses parents. Comment croire en l'avenir lorsqu'on est marqué aussi brutalement physiquement et mentalement ? Comment croire en son pays lorsque ces exactions, ces déchaînements de haine sont commis par ceux censés faire régner l'ordre et faire la loi ?

Toutes ces violations des droits humains terrorisent la population burundaise et, pire encore, leur impunité exacerbe le sentiment d'abandon, d'injustice, de peur.

Je pense à Désiré Ntahondabasigiye, un représentant du CNL (congrès national pour la liberté), un parti de l'opposition, abattu sauvagement dans sa maison un soir de décembre 2019 alors qu'il dînait avec sa famille. Meurtre commis par des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir. Cet homme a laissé derrière lui cinq enfants et sa femme enceinte de leur sixième enfant. Nous sommes en 2021 et aucun responsable n'a été arrêté pour cet effroyable acte.

Monsieur Ntahondabasigiye n'est malheureusement qu'un cas parmi tant d'autres. Quel était son réel tort ? Revendiquer des idées politiques, s'exprimer. Simplement appliquer un droit inaliénable que garantit la déclaration universelle des droits de l'homme : tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Alors, au vu de ces multiples violations des droits humains qui persistent au Burundi depuis 2015, comme en atteste l'enquête de l'ONU, existe-t-il des solutions pour y remédier ? Oui, et chaque clé est en possession du gouvernement burundais. Il revient au gouvernement de réformer la justice pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violations, il revient au gouvernement de garantir les droits fondamentaux que prévoit la constitution de la république promulguée le 7 juin 2018, il revient aux dirigeants de libérer toutes les personnes détenues arbitrairement pour le simple motif qu'elles s'expriment.

Le mal a assez duré, la population burundaise a assez souffert. Aujourd'hui, j'ai la chance ou plutôt la liberté de pouvoir réaliser ce que tout adolescent au Burundi rêverait de faire, ce que tout opposant politique aimerait exprimer sans crainte, ce que tout journaliste ou défenseur des droits de l'homme souhaiterait dénoncer. Alors, c'est avec ma petite voix que je parle de tous ces millions de voix opprimées. Pour qu'elles aient enfin un droit effectif à la liberté dans toutes ses dimensions ! Martin Luther King rêvait d'une Amérique une et indivisible. J'ai moi aussi un rêve : celui d'un Burundi libéré de ses démons et terre des droits humains.